

Angoulême, le 20 novembre 2018

Cabinet du Président
Affaire suivie par Mohamed HADJ-BOAZA
Chef de Cabinet
Tél. : 05.45.38.57.72
Port. : 06.46.27.04.73
Réf. : JFD/MHB/YR- DAC201800204

Monsieur Thomas MESNIER
Député
Permanence Parlementaire
14 Rue Saint-andré
16000 ANGOULEME

Monsieur le Député,

Votre intervention lors de la réunion publique organisée par CECOIA le 16 courant concernant le projet de méthaniseur appelle de ma part un certain nombre de précisions.

Avant cela, permettez-moi de vous faire part de ma surprise d'apprendre votre position par réseaux sociaux et presse interposés.

Je serai toujours prêt à échanger avec vous – élu de la République – sur tous les dossiers majeurs de notre agglomération dont celui-ci.

Notre territoire doit entrer pleinement dans une transition énergétique qui devient chaque jour de plus en plus urgente.

A défaut d'avoir pu échanger avec vous sur le projet de méthaniseur, des éléments importants semblent vous faire défaut.

Tout d'abord, ce dossier est en phase de préfiguration. Pour être très clair, rien n'est acté.

Depuis juin 2017, ont été menés à bien : deux réunions publiques, trois comités de pilotage auxquels était invité CECOIA, des visites de sites de méthanisation ainsi que des ateliers portant notamment sur les garde-fous apportés par la réglementation et permettant d'envisager des process assurant la sécurité sanitaire et celle des personnes.

Pour poursuivre la démarche, au vu des questionnements de certains acteurs et représentants de la société civile et à notre demande, ENGIE Suez Méthabio Développement a mandaté l'Ifrée pour vérifier auprès des parties prenantes la possibilité de lancer une démarche de concertation sur ce projet.

Cela est fait avec le souci d'identifier les principales préoccupations et attentes des acteurs concernés tout en définissant les thèmes de travail qui feraient l'objet de cette concertation.

Ce travail en cours doit permettre à l'Ifreé de restituer au plus tard en janvier 2019 à l'ensemble de ces acteurs, les conclusions de la possibilité ou non de réaliser cette concertation.

Car la concertation est la base de tout projet porté par une collectivité locale.

Comme pour tout projet également, des étapes sont à suivre : préfiguration, concertation, comité de pilotage, construction d'un modèle technique et économique. L'ensemble devant aboutir ou non à la faisabilité du projet.

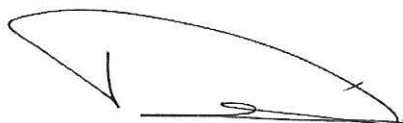
Faut-il rappeler que derrière chaque dossier, il y a tout d'abord un projet politique porté par des élus locaux (communaux, communautaires...), des ingénieurs, des techniciens qui ne perdent pas de vue la concertation indispensable avec l'ensemble des acteurs et la population concernée.

Donner un avis définitif sur un projet au simple stade de la préfiguration comme vous l'avez fait est surprenant de la part d'un élu.

Mais au regard de l'intérêt que vous portez aux questions climatiques et à la transition énergétique, je proposerai à ENGIE, porteur du projet de méthaniseur, de vous convier aux comités de suivis afin que vous ayez une parfaite connaissance de son état d'avancement.

Restant à votre entière disposition pour toute précision au sujet de la méthodologie de projet et à votre écoute pour tout éclairage politique et technique en matière de méthanisation et plus globalement de transition écologique, je vous prie de croire, Monsieur le Député, en mes sentiments les meilleurs.

Le Président,



Jean-François DAURÉ